



# **SYNTHESE DES RAPPORTS D'ACTIVITES**

## **2013**

Introduction.....	3
<i>I.</i> Présentation du Service d’Aide aux Justiciables de l’arrondissement de Huy .....	4
I.1. Section Aide aux Victimes – données 2013 .....	4
I.1.1 Coordonnées.....	4
I.1.2 Historique .....	4
I.1.3 Catégorie .....	4
I.1.4 Objectifs (dans le cadre du décret) .....	4
I.1.5 Tâches/activités.....	5
I.1.6 Méthodologie.....	6
I.1.7 Ressources humaines.....	7
I.1.8 Partenariat avec différents services psycho-sociaux.....	7
I.1.9 Problématiques rencontrées .....	8
I.2. Section Aide aux Auteurs.....	10
I.2.1 Coordonnées.....	10
I.2.2 Historique .....	10
I.2.3 Catégorie .....	10
I.2.4 Objectifs.....	10
I.2.5 Tâches/activités en 2013.....	11
I.2.6 Méthodologie.....	12
I.2.7 Ressources humaines.....	12
I.2.8 Partenariat.....	13
I.2.9 Problématiques rencontrées .....	13
I.2.10 Besoins/attentes du service pour le secteur auteurs.....	14
<i>II.</i> Aide psychosociale aux détenus et à leurs familles et autres activités en milieu carcéral.....	15
II.1. Description des actions.....	15
II.2. Réalisations en 2013.....	17

## Introduction

Depuis 34 ans, **Aide et Reclassement** s'est fait connaître pour ses nombreuses actions en faveur des justiciables. Ce terme est utilisé pour désigner toute personne qui entre en contact avec la justice et plus particulièrement avec la justice pénale que ce soit en tant qu'auteur d'une infraction (prévenus, condamnés, libérés) ou en tant que victime d'une infraction (plaignant, personne lésée, partie civile).

L'ASBL est agréée par la Région wallonne en tant que Service d'Aide Sociale aux Justiciables de l'arrondissement judiciaire de Huy et, par la Communauté française, comme Service d'Aide aux Détenus dans les prisons de Huy, Marneffe et Andenne.

Elle a, de longue date, développé des initiatives en faveur des victimes d'infractions, contribué à l'insertion de justiciables (condamnés ou libérés) et mis en place des actions dans le domaine de l'éducation permanente et l'alphabétisation.

Résolument pluraliste, l'asbl a su, au fil de son évolution combiner un souci de professionnalisme dans l'approche des problématiques et dans sa gestion, avec la participation volontaire et le souci des partenariats.

## Bilan d'activités de l'année 2013

Le présent rapport propose une synthèse du bilan qualitatif et quantitatif des actions menées dans le cadre de nos divers agréments, respectivement en qualité de Service d'aide sociale aux justiciables, de Service d'aide aux détenus et d'association active dans le domaine de l'éducation permanente, durant l'année 2013.

Pour une bonne compréhension de l'évolution de nos activités, chaque section est précédée d'un bref rappel historique et du contexte de nos différentes actions. La dernière partie est consacrée à des informations sur l'organisation générale de nos services et plus spécialement à leur coordination qui a connu, cette année encore de nouveaux développements.

Nous espérons que ce document synthétique contribuera à une meilleure visibilité de l'intense activité réalisée par nos équipes, dans un contexte de travail souvent difficile. Nous invitons le lecteur qui souhaiterait en savoir plus à s'adresser à notre service administratif pour obtenir les bilans d'activités détaillés. Ceux-ci seront prochainement téléchargeables sur notre site [www.aideetreclassement.be](http://www.aideetreclassement.be).

L'équipe de direction.

## **I. Présentation du Service d'Aide aux Justiciables de l'arrondissement de Huy**

### **I.1. Section Aide aux Victimes – données 2013**

#### **I.1.1 Coordonnées**

Service Aide aux Victimes – rue Rioul 24 – 4500 HUY

#### **I.1.2 Historique**

C'est en 1980 que l'Asbl Aide et Reclassement a étendu son objet social aux victimes d'infractions et en 1985 que le service Aide aux Victimes a été mis en place d'abord comme expérience pilote pour la Communauté Française. Par la suite la mission d'aide aux victimes a été reprise dans l'agrément aide aux Justiciables. Elle est mise en œuvre depuis 2001, en application du décret wallon du 18 juillet 2001.

Date de mise en œuvre des missions

Le service exerce la mission d'aide psychologique et sociale aux victimes et à leurs proches depuis près de 30 ans. Depuis 1995, le SAV dispose de locaux propres au 24, rue Rioul, dotés d'une entrée et d'une salle d'attente distincte des autres services. L'augmentation des demandes a nécessité une extension des locaux utilisés. L'agrément dans le cadre de la Région Wallonne a permis de lui conférer un poste statutaire de psychologue à temps plein. Le reste de l'équipe est APE. Un effort particulier est fait pour améliorer les conditions d'accueil et de confidentialité. En outre, l'Asbl continue à inscrire son action dans la ligne du rôle de promotion de l'aide aux victimes et des droits des victimes qu'elle remplit depuis 30 ans à l'égard des autorités et du public.

#### **I.1.3 Catégorie**

Agrée en catégorie II, le service a franchi pour la première fois, en 2012, la barre de 400 dossiers. Une demande d'augmentation de catégorie est envisagée en 2014 compte tenu du maintien d'un niveau équivalent d'activités.

#### **I.1.4 Objectifs (dans le cadre du décret)**

Les principaux objectifs du service sont restés inchangés.

- Offrir (si possible de manière proactive) aux victimes d'infractions et à leurs proches une aide psychologique et sociale en, ce compris une information juridique adaptée à leurs besoins. Contacter, dès que possible, les victimes qui nous sont orientées par la police dans le cadre de la procédure de réorientation mise en place par la circulaire GPI 58 (anciennement OOP 15 ter).
- Assurer une aide psychologique centrée sur le traumatisme en vue de reconstituer un nouvel équilibre de vie et d'éviter des conséquences psychopathologiques (prévention PTSD).

- Eviter ou atténuer les effets possibles de victimisation secondaire, résultant des contacts de la victime avec la justice ou d'autres organismes.
- Aider la victime à faire valoir ses droits à obtenir réparation de son dommage.
- Eviter les phénomènes de repli et/ou d'exclusion socio-économique.
- Aider la victime à utiliser ses ressources personnelles et celles de son environnement social. Favoriser sa participation à la vie sociale et culturelle, notamment par des actions de redynamisation.

En outre, une attention renforcée a été accordée au soutien à la parentalité, en particulier dans le cadre des suivis psychologiques et du groupe de paroles.

### **I.1.5 Tâches/activités**

**Permanences** : le service est accessible :

Les jours ouvrables de 9 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17h.

En outre, un rendez-vous peut être fixé, en cas de nécessité, en dehors des heures de permanence, compte tenu des possibilités de l'équipe. Cette possibilité a été utilisée régulièrement pour faire face au surcroît de demandes tout au long de l'année

**Nombre de dossiers** : **332** dont **172** nouveaux, ouverts en 2013, **133** anciens qui ont été poursuivis et **27** ré-ouverts.

Parmi ceux-ci, **318** sont, à notre avis, éligibles selon les critères de la circulaire de la Région Wallonne. Ils sont repris par la base de données de la Région Wallonne.

**Groupe de parole** : GP pour femmes victimes de violences conjugales ou sexuelles mis en place en septembre 2004. L'activité s'est poursuivie en 2013. Par contre le module de redynamisation n'a pas été organisé cette année, en raison de la surcharge de l'équipe mais il se fera certainement en 2014 vu la demande et le nombre de participantes au Groupe de Paroles.

### **Sensibilisation**

Depuis sa création, le service est intervenu à de nombreuses reprises dans le cadre de modules de formation de différents professionnels et de la sensibilisation d'auteurs détenus. Durant l'année écoulée, le service a dû renoncer à certains projets en raison de la surcharge de travail et de l'augmentation des demandes de prise en charge. Le service a toutefois répondu favorablement à une demande de la C.G.S.P. Huy-Waremme qui nous a contactés afin que notre service participe à une sensibilisation sur la violence conjugale. Cette séance s'est tenue le 08/11.

### **Information**

La participation à une plateforme locale de santé a procuré plusieurs opportunités de diffuser nos brochures. La brochure du groupe de parole a été actualisée et rééditée. Elle a été envoyée à un large public constitué de médecins de la région, des communes, CPAS et S.S. divers.

Rencontre avec les différents services psycho-sociaux (tels que le PMS, le planning familial, le CSM et le PEP'S).

Parallèlement, l'Internet est devenu un vecteur essentiel de diffusion des informations tant à l'égard du public que des professionnels

## **Promotion de la politique en faveur des victimes**

Malgré l'absence de soutien financier spécifique (non renouvellement des projets pilotes), le responsable du service a poursuivi l'animation du réseau des SAV (GRAV), et les contacts avec les instances chargées de la politique en faveur des victimes. Il a notamment donné suite à une demande du Réseau d'Expertise sur la politique en faveur des victimes. En outre un travail important a été entrepris dans la perspective du transfert annoncé des Maisons de Justice.

### **I.1.6 Méthodologie**

#### **Soutien psychologique individuel**

En général, nous ne travaillons pas dans l'urgence mais sur rendez-vous, même si celui-ci a généralement lieu dans la semaine du premier contact pour les RV juridiques et/ou sociaux. Pour les RV psychologiques, le délai est devenu plus long au vu des demandes grandissantes de suivis (+ liste d'attente pour les suivis psychologiques avec les enfants). Si des victimes se présentent spontanément à la permanence, nous les recevons pour une première écoute. Au terme du premier entretien, après analyse de la demande, nous leur proposons un suivi à raison d'une séance tous les 15 jours. La démarche comporte une écoute active, des conseils et une information en rapport avec leur état, leurs réactions et émotions, celles de leurs proches voire de l'auteur. Pour certaines, elle comporte également un échange sur le mécanisme et le schéma de violence dans lequel elles sont parfois prises depuis des années.

Suite à un renforcement de l'équipe par un ¼ temps et à la présence d'une psychologue en stage de spécialisation, les suivis psychologiques ont pu se répartir temporairement entre 4 psychologues. L'attribution d'une nouvelle situation peut ainsi être plus ajustée, soit par rapport à la problématique rencontrée, soit par rapport au nombre de personnes d'une même famille faisant appel à notre service, soit encore en fonction des disponibilités de chacun.

#### **Groupe de parole**

Le groupe est destiné à des femmes victimes de violence conjugale et/ou sexuelle. Il s'agit d'un groupe ouvert. Nous acceptons un maximum de 7 à 10 participantes que les 2 animatrices (psychologues) auront sélectionnées préalablement sur base d'entretiens individuels. Celles-ci entrent dans le groupe avec un objectif général qu'elles veulent atteindre (plus de confiance en soi, plus d'estime de soi, savoir mettre des limites, etc.).

Le groupe, théâtre d'échanges interpersonnels se veut le lieu d'une réflexion plus en profondeur et un moteur de changements comportementaux : réfléchir à ... et apprendre d'autres réactions face à la violence, à la manipulation ou à la société en général. Depuis 3 ans, une attention accrue est apportée aux problèmes liés à la parentalité.

#### **Module de redynamisation**

Le projet de module de redynamisation mis en place en 2010 – 2011 n'a pas été répété en 2013. Au cours de l'année écoulée le nombre de nouvelles victimes

intéressées n'a pas été suffisant. Vu la surcharge de travail, il a été décidé de la postposer. Suite à la campagne d'information lancée durant l'année écoulée et vu le nombre grandissant de participantes au Groupe de Paroles ainsi que les demandes individuelles, il nous paraît opportun de la mettre en place en 2014.

### I.1.7 Ressources humaines

NOM	FONCTION	STATUT	ANCIENNETE	PERS/BEN
DENTICE (*) Christina	Psychologue Permanence (adultes) et GP	Licenciée, 4/5 agrément	15 ans	Personnel
WELTER Danielle	Juriste Permanence	Licenciée, 1/2 temps APE	27 ans	Personnel
DEBRUCHE Vincianne	Psychologue Permanence (enfants) et GP	Licenciée, 3/5 temps APE	12 ans	Personnel
PROTIN(**) Virginie	Assistante Sociale Permanence et redynamisation	Graduée 1/2 Temps APE	4 ans	Personnel
MARTIN Daniel	Coordinateur	Licencié 1/4 Temps APE	31 ans	Personnel

(\*) Pauline Dupuis : assure le 1/5 temps de Christina Dentice depuis mars 2012. En outre, elle a repris 1/4 temps à partir du mois de mai 2013.

(\*\*) Remplacée en raison de son écartement par Christelle Riga entre le 27/05 et le 12/09

Nous avons également pu bénéficier, depuis septembre 2013 (et cela se poursuivra jusqu'en juin 2014), d'un travailleur, psychologue, en stage dans le cadre d'une formation post-universitaire, à raison de +/- 10h /semaine.

### I.1.8 Partenariat avec différents services psycho-sociaux

- La particularité de cette année a été que plusieurs Services Psycho-sociaux (tels que le PEP'S, le PMS, le CSM, le planning familial) ont souhaité nous rencontrer pour mieux connaître notre mode de fonctionnement afin, notamment de nous orienter de façon plus adéquate les situations problématiques qu'ils rencontrent mais, également, de faciliter les échanges entre professionnels, ce qui a pour but d'améliorer l'aide apportée aux usagers.

Depuis 2007, le service est associé à la mise en place d'un réseau d'arrondissement pour la lutte contre les violences entre partenaires. La plateforme socio-judiciaire se réunit régulièrement et est devenue le lieu principal de concertation, se substituant en quelque sorte au Conseil d'arrondissement. Nous avons également assisté à une autre plateforme cette année. Celle-ci réunit la plateforme "violences conjugales et intrafamiliales" et la "Commission de coordination en application du Décret du 12 mai 2004 relatif à l'aide aux enfants victimes de maltraitance de Huy".

L'objectif est de mettre en place un protocole, sur l'arrondissement de Huy, relatif à la gestion des situations de violences conjugales impliquant des mineur).

Les nouveaux partenariats formalisés en 2010 avec l'Asbl Article 27 et, en 2011, avec la plateforme santé de la Commune d'Amay se sont poursuivis en 2013.

Mentionnons, par ailleurs, le partenariat avec les autres S.A.V. francophones, dans le cadre du Groupe de réflexion sur l'aide aux victimes que notre coordinateur continue à animer.

### **I.1.9 Problématiques rencontrées**

#### **Au niveau du terrain**

La problématique des violences conjugales et sexuelles sur les femmes représente, depuis plusieurs années, une part fort importante des situations prises en charge. Elles ont atteint 41 % en 2013. A cet égard, l'approche du groupe de parole continue à répondre aux attentes d'une partie de ce public. Le manque cruel de logement reste un problème lancinant. Le service est également confronté aux difficultés de réinsertion de ce public. D'où l'intérêt du module de redynamisation que nous espérons réitérer en 2014.

Mise en place depuis une dizaine d'années, la prise en charge d'enfants victimes ou proches de victimes d'infractions répond à un besoin dont l'utilité ne doit plus être démontrée. En 2012, le service avait été confronté à un problème de file d'attente pour la prise en charge psychologique d'enfants victimes suite à une augmentation importante des demandes. Cette année encore, toutes les ressources ont dû être mobilisées pour gérer l'afflux des demandes;

#### **Au niveau de l'organisation du réseau**

La synergie avec les autres services qui interviennent dans le champ de l'assistance aux victimes pourrait encore être renforcée. A cet égard, les efforts récents de la DG05 étaient porteurs d'espoir mais n'ont pas eu de retombée perceptible. Ainsi le nombre de formulaires de renvoi est en baisse. Néanmoins nos contacts directs avec les différents services de l'arrondissement (tels que l'accueil des victimes au Parquet et certains Services d'Assistance Policière aux Victimes) sont réguliers et permettent une bonne connaissance de la situation tant policière que judiciaire. Nous nous employons à préserver ces collaborations voire à la renforcer dans la perspective du futur transfert des Maison de Justice.

Le conseil d'arrondissement pour une politique en faveur des victimes ne se réunit plus depuis plusieurs années. La mise en place en 2009 de la plateforme d'arrondissement a pris le relai en se limitant aux Violences conjugales. Les réunions ont été productives et les participants ont apprécié la formation qui leur a été proposée.

Heureusement, le SAV bénéficie d'une longue tradition de collaboration avec de nombreux services. Celle-ci doit toutefois être régulièrement relancée par des actions de sensibilisation ou d'information. En 2013, c'est le groupe de paroles qui a fait l'objet d'une attention particulière. La plateforme santé a également facilité les contacts avec quelques services du réseau social et sanitaire plus généralistes.



### **Au niveau du fonctionnement interne**

Un effort particulier a été accompli pour renforcer les échanges entre le SAV et les autres services de l'Asbl. La formule de réunions de concertation interservices et la mise en réseau informatique contribuent à une meilleure circulation de l'information. Une ligne supplémentaire GSM permet également de traiter deux appels en parallèle. Vu le nombre croissant de situations traitées par le SAV, il a été nécessaire d'augmenter l'accès aux locaux d'entretien. A présent, nous pouvons recevoir dans 3 locaux d'entretien en même temps !

### **Besoins/attentes du service**

Mis à part la thématique des violences conjugales, les possibilités de recyclage restent limitées. Les interventions organisées au sein du GRAV ont un apport apprécié mais doivent être régulièrement relancées après des interruptions de 2 à 3 mois, en raison du système de financement via notre fonds sectoriel. Une solution structurelle permettrait d'alléger considérablement les problèmes organisationnels.

L'activité du service est largement tributaire des postes APE qui pèsent lourdement sur le budget de l'Asbl. Il faut notamment trouver un financement complémentaire, sur fonds privés, pour le poste d'AS qui nous a été attribué dans le cadre du plan Marshall. Nous avons dû faire appel à l'ASBL SAVI pour y faire face.

Certains aménagements des locaux devenus indispensables ont pu être réalisés en 2012, grâce à un apport de la Loterie Nationale mais des travaux sont encore nécessaires notamment en terme d'isolation sonore.

La nécessité d'un renfort du service pour les prises en charge psychologique est patente. Celle-ci découle de l'augmentation des demandes dont une majorité dans un contexte de violences conjugales. Une solution temporaire et partielle, par l'apport à raison de 10h semaine d'une psychologue diplômée en cours de spécialisation, a pu être trouvée mais reste insuffisante. Une solution structurelle serait toujours nécessaire.

Sur le plan sectoriel, les mutations annoncées sur le plan institutionnel nécessitent une véritable mobilisation afin de défendre le modèle d'intervention qui a su se mettre en place depuis une vingtaine d'années, au sein de l'aide aux victimes et la cohérence du dispositif d'assistance aux victimes.

## **I.2. Section Aide aux Auteurs**

### **I.2.1 Coordonnées**

**Asbl AIDE ET RECLASSEMENT – Service d'aide aux justiciables**  
Rue Rioul 22-24  
4500 HUY

### **I.2.2 Historique**

**Date de création :** C'est il y a 35 ans, le 17 décembre 1978 que l'Asbl a été constituée. Dès juin 1979, elle s'est dotée d'une équipe psychosociale chargée d'une mission d'aide sociale en prison et de guidances post-pénitentiaires.

**Aide aux condamnés libérés et à leurs proches :** elle fait partie de l'objet social initial de l'Asbl dans le prolongement des activités de l'ancien comité de patronage. Ses objectifs ont été adaptés en 1985 passant de la tutelle post-pénitentiaire à une offre de service dans le cadre d'une aide sollicitée ou acceptée

#### **Date de mise en œuvre des missions**

En 1989, un Service d'Intervention en Toxicomanie (SIT) s'est mis en place au sein de l'Asbl pour apporter une aide spécifique aux détenus incarcérés pour infractions à la loi sur les stupéfiants. Le SIT a progressivement élargi son public cible aux inculpés non détenus, et aux condamnés libérés pour cette problématique ainsi qu'à leurs proches, faisant profiter des justiciables de l'expérience acquise par deux de nos collaborateurs.

Le Service d'Aide Précoce (SAP) a développé dès 1991, la nouvelle mission d'aide aux prévenus et inculpés non détenus dans le cadre de l'Arrêté de 1989. Depuis le transfert à la Région Wallonne, les intervenants du SIT et du SAP agissent dans le cadre des missions du Décret, ils complètent par leurs interventions plus ciblées, le travail des AS et psychologues en charge de l'aide aux justiciables et à leurs proches.

### **I.2.3 Catégorie**

Agrément en catégorie II<sup>1</sup>

### **I.2.4 Objectifs**

(Dans le cadre du décret)

**Aide aux inculpés et condamnés en liberté**

---

<sup>1</sup> Demande de passage en catégorie III, introduite en avril 2014

Accompagnement psychosocial spécifique de toute personne en liberté risquant l'intervention des autorités judiciaires (police, parquet, juge d'instruction), inculpé ou condamné maintenu en liberté. Soutien psychosocial avant, pendant et après la dépendance à un produit illégal, chez les justiciables concernés et leurs proches (SIT).

#### **Aide aux condamnés libérés**

Atteindre un maximum de personnes libérées afin de leur offrir une aide sociale dans le cadre de leur réinsertion et les orienter le mieux possible. Répondre au mieux à leurs demandes. Faire connaître le service des usagers potentiels (notamment en prison), de leurs familles et des professionnels. Soutenir le libéré et sa famille lors de sa libération. Assurer une continuité des actions entreprises en prison.

Qu'il s'agisse d'inculpés ou de libérés, développer une attention particulière pour la problématique des violences conjugales.

#### **Programme de dédommagement**

Assurer le suivi, après la libération du plan de remboursement des parties civiles mis en place durant la détention.

### **I.2.5 Tâches/activités en 2013**

**Permanences :** Le service est accessible, les jours ouvrables de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h30. Une permanence est plus spécialement destinée aux familles le mercredi après-midi.

**Nombre de dossiers :** 95 parmi lesquels 92 nous paraissent répondre aux critères de la Région Wallonne.

Ceux-ci se répartissent en :

- 4 inculpés;
- 49 condamnés libérés, dont 10 pris en charge dans le cadre du programme de dédommagement ;
- 9 autres justiciables ;
- 22 familles ou proches

En outre, nous dénombrons :

- 16 suivis psychologiques post-pénitentiaires dont 6 nouveaux, parmi lesquels 3 en co-titulariat avec notre AS

#### **Sensibilisation**

Cette année une présentation de nos services a été organisée, dans le cadre de la plateforme d'arrondissement sur les violences conjugales. Notre A.S. est invitée périodiquement dans le module d'aide à la réinsertion à Marneffe. .

#### **Information :**

Diffusion régulière d'informations auprès des organismes et autorités pour faire connaître la permanence réservée aux libérés et aux proches de justiciables. En 2013, nous avons assuré la diffusion de la 3<sup>ème</sup> édition du guide pratique de la réinsertion pour Huy et sa région, mis au point avec notre Service d'Aide aux Détenus. Tous les services concernés (+/- 200) ont été recontactés. La diffusion auprès des justiciables a repris.

Notre service a également participé à l'élaboration de la brochure d'information éditée par la Région Wallonne, destinée à faire partie du kit de sortie.

Le coordinateur a participé à une interview destinée à présenter l'aide aux justiciables dans un dossier de la revue "Vivre la Wallonie"

L'A.S. a participé à deux plateformes d'informations (Rencontre Insertion) à la prison de Huy et au CPE de Marneffe.

### 1.2.6 Méthodologie

**Aide précoce** (aide aux inculpés et alternatives à la détention)

Elaboration avec le justiciable d'un programme concret de prévention de la récidive et proposition en accord avec l'intéressé d'une solution réaliste aux autorités judiciaires (voir programme annexé précédemment au rapport d'activités).

**Aide aux condamnés libérés**

Organisation d'une permanence régulière, prise de contact avec un maximum de services, feuillet d'information, mise à jour régulière de l'inventaire des ressources pour faciliter l'orientation et publication sous forme d'un guide pratique dont la 3<sup>ème</sup> édition est disponible depuis janvier.

**Programme de dédommagement**

Une fois libéré, l'ex-détenu peut poursuivre le remboursement de ses parties civiles selon les modalités mises au point durant la détention. En cas de problème, l'intervenante spécialisée peut servir d'intermédiaire entre le libéré, la partie civile et, si nécessaire, l'assistant de justice.

### 1.2.7 Ressources humaines

NOM	FONCTION	STATUT	ANCIENNETE	PERS/BEN
<b>LOMBA</b> Jean-Philippe	<b>A.S.</b> Aide aux Inculpés	A.S. Mi-temps Agrément	<b>22 ans</b>	Personnel
<b>VILLERS</b> Viviane	<b>Criminologue</b> (SIT)	Licenciée, 1/4 temps APE	<b>34 ans</b>	Personnel
<b>d'ODEMONT</b> Brigitte	<b>A.S.</b> Progr. Dédomag et familles	A.S. ¼ temps APE	<b>27 ans</b>	Personnel
<b>GALLOT</b> Christelle (*)	<b>A.S.</b> Aide postpénitentiaire et violences conjugales	A.S. 1/4 agrément	<b>2 ans</b>	Personnel
<b>MERCENIER</b> Laura	A.S. aide postpénitentiaire et famille	A.S. ½ temps Agrément	<b>2 ans</b>	Personnel

(\*) Ecartée par la Médecine du travail de 1<sup>er</sup> mars au 08 novembre, elle a pu être remplacée par Sophie Mespreuve entre le 28 mars et le 2 septembre

### **I.2.8 Partenariat**

- Avec le COF et l'Asbl ADEPPI (présentation du service dans les modules d'aide à la réinsertion).

Avec la Maison de Justice de l'arrondissement de Huy, diffusion de nos brochures dans les permanences et orientations.

Participation régulière à la plate-forme socio-judiciaire sur les violences conjugales. Avec les travailleurs sociaux des zones de police, avec nos intervenantes du SAD, des 3 prisons et avec les autres SASJ

### **I.2.9 Problématiques rencontrées**

#### **Au niveau du terrain**

Les obstacles à une croissance du nombre de dossiers d'inculpés ou de libérés subsistent :

- une prise de distance des intéressés après leur libération; on observe toutefois une évolution avec l'augmentation progressive du nombre de suivis psychologiques postpénitentiaires ;
- la méconnaissance persistante chez les autorités judiciaires du décret wallon sur l'aide aux justiciables et, d'une manière générale, des problématiques de toxicomanie, d'aide psychosociale, et de réinsertion ;
- la méfiance de ces mêmes autorités à l'égard de la confidentialité des intervenants ASJ alors que les professionnels des Maisons de Justice établissent des rapports dans le cadre d'un travail social mandaté.

S'ajoutent à cela pour les libérés qui souhaitent s'installer :

- peu ou pas de possibilités d'hébergement dans l'arrondissement ;
- une offre de formation professionnelle réduite (les EFT/OISP qui acceptent ce public limitent souvent à un seul libéré) et peu de débouchés professionnels. A mentionner une difficulté particulière à toucher le public des auteurs de violences conjugales.

#### **Au niveau de l'organisation du réseau**

Malgré le travail répété de sensibilisation, il faut constater que les magistrats se montrent moins intéressés par nos possibilités d'intervention en aide précoce. Cette évolution s'explique probablement par une collaboration préférentielle avec la maison de justice, le départ de magistrats qui collaboraient et une diminution du recours aux mesures judiciaires alternatives dont nous avons eu plusieurs témoignages. Après trois années d'initiatives pour renforcer le travail en réseau, l'absence d'une de nos titulaires (écartée pour cause de grossesse) n'a pas permis de développer de nouvelles initiatives. Les contacts se sont néanmoins poursuivis dans le cadre de la plateforme violences conjugales mais n'ont pas débouché sur des retombées significatives en termes de nombres de dossiers.

## **Au niveau du fonctionnement interne**

L'organisation interne du service a été marquée par l'écartement imprévu d'une des deux titulaires par décision de la médecine du travail. Son remplacement n'a été possible qu'après un mois et s'est interrompu deux mois avant son retour déforçant d'autant le service.

Force est de constater qu'une majorité des justiciables suivis par elle n'ont pas poursuivi le travail entamé malgré nos efforts pour maintenir le contact.

Depuis 2008, une permanence d'aide psychologique a été instaurée à l'attention de condamnés libérés, demandeurs d'un tel suivi. Cette initiative s'inscrit, dans le cadre du projet "Tremplin pour l'insertion" co-financé par le Fonds Social Européen. Cette option bienvenue a été poursuivie et même élargie, débouchant sur 16 suivis psychologiques post-pénitentiaires.

### **1.2.10 Besoins/attentes du service pour le secteur auteurs.**

1. Développer le réseau de collaboration à l'échelle de l'arrondissement : police locale, maison de justice, parquet, EFT, formation d'adultes, etc

Le renforcement de l'équipe par un poste mi-temps AS a été mis à profit pour accentuer nos efforts d'intégration du service dans le réseau social hutois.

Il se confirme que ces efforts débouchent sur une demande accrue de prises en charge psychologique plutôt que sociales. De même les diverses rencontres avec la Maison de Justice n'ont débouché que sur des orientations pour des suivis psychologiques.

Faute de pouvoir dégager un poste psychologique dans le cadre prévu par l'agrément (le mi-temps psychologue et le mi-temps en sciences humaines étant affectés, de longue date, au SAV où ils sont saturés) notre ASBL a pu détacher pour un temps de travail limité deux des psychologues intervenant en prison. Le financement est assuré temporairement dans le cadre de notre programme Tremplin pour l'Insertion qui bénéficie d'un co-financement européen jusque fin 2014. Au-delà de cette date, cette initiative sera tributaire une augmentation de catégorie.

2. Renforcement des possibilités d'hébergement et de logement. Ce point a été régulièrement mis à l'agenda tant au plan local que régional via notamment la Commission Wallonne de l'Action mais reste entier dans notre arrondissement. Les capacités d'hébergement pour un public d'ex-détenus sont insignifiantes et les loyers hors de prix.

3. Souhait d'une articulation plus systématique entre le travail en prison et l'action de l'A.S.J. Nous avons fait diverses propositions dans ce sens, via notamment, le groupe de travail « sortant de prison », mis en place conjointement par la Région Wallonne et la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Concrètement, les premiers jalons ont été placés dans le cadre du projet Tremplin pour l'insertion. Plusieurs pistes évoquées dans le G.T. réinsertion pourraient inspirer de nouvelles initiatives, notamment par des interventions du SASJ dans la période précédant la libération. Une expérimentation limitée est en cours à la prison de Huy. Le regroupement futur de l'ASJ et de l'ASD devrait, idéalement, faciliter ce type d'initiatives.

## **//. Aide psychosociale aux détenus et à leurs familles et autres activités en milieu carcéral.**

L'activité de notre association dans le cadre des prisons de Huy, Marneffe et Andenne s'inscrit dans le cadre général de son agrément par la Communauté française, en tant que **Service d'Aide aux Détenus de l'arrondissement judiciaire de Huy**<sup>2</sup>. Toutefois, au fil de son développement, l'ASBL a mis en place des actions qui vont au-delà des obligations qui en découlent en termes d'offre d'aide. Elle s'emploie à développer, à travers ses propres services et grâce à divers partenariats, un programme d'action aussi global que possible en réponse aux besoins considérables qui sont constatés au quotidien.

### **II.1. Description des actions**

#### **a) Aide sociale aux détenus prévenus ou condamnés**

L'action de notre équipe sociale vise notamment la clarification et régularisation de certaines problématiques (lois sociales, logement, endettement) ; l'exploration des possibilités de réinsertion socioprofessionnelle et, dans la mesure du possible, un processus d'évolution et de changement du justiciable.

Un soutien psychosocial spécifique, avant, pendant et après la dépendance à un produit illégal, est proposé par nos deux intervenants en toxicomanies.

#### **b) Aide psychologique aux détenus**

La démarche d'aide psychologique vise à aider le détenu à exprimer et clarifier son vécu, ses difficultés par rapport à divers contextes (carcéral, familial, social), à acquérir une meilleure connaissance de soi, se renforcer psychologiquement, réfléchir à la signification et aux conséquences de sa délinquance, à préparer un éventuel travail thérapeutique après sa détention.

#### **c) Programme de dédommagement**

Le programme proposé par notre service, entend favoriser l'indemnisation des parties civiles durant la détention.

#### **d) Service Lien**

Le service Lien vise à maintenir et, si possible, à renforcer les liens entre les papas détenus et leur(s) enfant(s). Un ¼ temps psychologue et ¼ temps AS sont chargés de la mise en place et de l'encadrement de **l'espace enfants-papas** et au suivi des demandes de rencontres adressées à notre service lien. Parallèlement des démarches sont entreprises, dans ce cadre ou au départ de notre permanence famille, pour élargir notre offre d'aide aux familles de détenus.

---

<sup>2</sup> Cet agrément vient d'être renouvelé au 1<sup>er</sup> janvier, pour une période de cinq ans.

#### **e) Visiteurs bénévoles**

Renouer les liens avec le monde extérieur c'est aussi la mission des visiteurs bénévoles qui, en donnant leur temps et leur capacité d'écoute active, aident de nombreux prisonniers à sortir de leur isolement. Le groupe d'une douzaine de visiteurs est encadré par une de nos psychologues et bénéficie de séances régulières d'échange et d'information. Nous sommes toujours désireux d'accueillir de nouveaux visiteurs qui viendront renforcer cette petite équipe.

#### **f) Cellule alpha insertion**

L'équipe composée de deux formatrices, d'agents de guidance, d'une animatrice en habiletés sociales et d'une responsable pédagogique, poursuit son activité dans les trois prisons. Le volet alpha fait l'objet d'une collaboration avec l'enseignement de promotion sociale dans le cadre du programme bonus alpha. Les cours se donnent à raison de six périodes par semaine, à Andenne et Marneffe. Une activité Français Langue Etrangère a été mise en place, à notre initiative, à Andenne en parallèle avec l'offre d'alphabétisation. A Huy, où les conditions ne permettent pas l'organisation de cours sensu stricto, c'est un atelier « tremplin pour le français » qui est animé une fois par semaine.

3 agents de guidance (1,5 ETP) ont la charge de l'accompagnement des stagiaires en formation, dans le cadre des cours d'alphabétisation, de français langue étrangère ou de remise à niveau, au sein des 3 prisons où nous intervenons. Ils constituent des référents privilégiés pour la mise en place du parcours d'insertion de ce public loin de l'emploi.

Enfin, un poste de responsable pédagogique permet d'orienter aux mieux et d'accompagner pédagogiquement les candidats aux différentes formations, en collaboration avec les différents formateurs.

**Ces différentes activités poursuivent un but commun : amener la personne condamnée à entamer en prison le travail qui peut l'aider à reprendre une place dans la société et l'accompagner dans son parcours d'insertion.**

#### **g) Autres activités**

En marge de ses actions d'aide psychosociale et de formation-insertion, A&R a développé, au fil des années des initiatives inspirées par des objectifs d'éducation permanente. Depuis notre reconnaissance en tant qu'association active dans ce domaine, celles-ci se sont progressivement organisées autour de deux axes principaux dont l'encadrement et la promotion sont confiées à notre responsable à la coordination locale : axe 1, ouverture à la citoyenneté par l'expression et l'éducation non formelle ; axe 2, activités collectives de développement et d'expression culturels.



## II.2. Réalisations en 2013.

**Nombre de dossiers 480** dossiers de détenus et proches de détenus ont été suivis par notre service social ou par un de nos intervenants psychosociaux spécialisés dans les 3 prisons, et 255 ont bénéficié d'un suivi psychologique, se répartissant en :

- à Huy, **191 dossiers d'aide sociale** (pour 147, en 2012) et **67 d'aide psychologique** ;
- à Marneffe, **110 dossiers d'aide sociale** (107, en 2012) et **56 d'aide psychologique** ;
- à Andenne, **179 dossiers d'aide sociale** (165 en 2012), et **132 d'aide psychologique**.

A mentionner également, une cinquantaine de dossiers, dans le cadre de la mission de maintien et/ou de rétablissement du lien l'enfant et son parent détenu. En outre ce personnel a organisé 12 espaces enfants-papas au CPE de Marneffe, comptant **312 participations** dont **75 de papas** et **111 d'enfants** et **126 d'accompagnants**

Ces chiffres, déjà éloquentes ne tiennent pas compte des **133 guidances sociales** mises en place par nos agents d'insertion dans le cadre du projet Tremplin pour l'insertion qui a vu également l'organisation de **5 modules d'alphabétisation** (dont un atelier) et de **3 modules de Français langue étrangère**. Si ces activités sont collectives, des accompagnements pédagogiques sont aussi offerts, individuellement, à des proches de personnes détenues. **70 apprenants** ont bénéficié d'un ou plusieurs de ces modules qui représentent au total, près de **4057 h de cours**

D'un point de vue quantitatif, il ressort de notre bilan d'activités ASD que les objectifs définis sur base de nos missions décrétales sont largement atteints. Ce constat encourageant ne doit pas occulter les réelles difficultés, les freins persistants et les situations parfois critiques auxquelles nos collaborateurs sont régulièrement confrontés, dans un contexte général marqué par une surpopulation particulièrement préoccupante.

Nous ne pouvons conclure la synthèse de nos bilans d'activités, sans souligner la charge psychosociale particulière à laquelle sont confrontées nos équipes dans les différents secteurs d'activités qui les occupent. Celle-ci fait désormais l'objet d'une attention renforcée de notre équipe de direction.

**Dans un tel contexte, l'intérêt manifesté par les collectivités locales et d'une manière plus générale par la collectivité constitue un soutien particulièrement précieux et une motivation supplémentaire pour nos équipes.**

Daniel Martin  
Coordinateur,  
A Huy, le 30 avril 2014